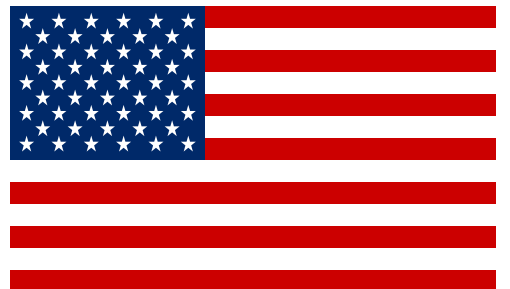


NON À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE TRANSATLANTIQUE

Depuis le 8 juillet 2013, des négociations sont en cours entre l'Union européenne et les Etats-Unis pour l'adoption d'un traité de libre-échange intitulé « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement » (PTCI) ou connu aussi sous le nom de TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement). Ce traité, qui vise à créer un marché commun pour les 820 millions de consommateurs européens et américains, suscite de nombreuses inquiétudes et polémiques. Plus de 400 collectivités se sont déjà mobilisées en France contre ce projet. Aujourd'hui c'est au tour de la Communauté de communes MACS d'exprimer son désaccord.

Que prévoit cet accord ?

- Il cherche à instituer un vaste marché de libre-échange et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, allant au-delà des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce. De ce fait, certains secteurs seraient susceptibles d'être ouverts à la concurrence.
- Il vise à supprimer les droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, déjà très sinistré, ainsi que les barrières non tarifaires. Ces nouvelles mesures amplifieraient la concurrence débridée et font craindre notamment un nivellement par le bas du droit du travail, des règles sociales, sanitaires, environnementales et culturelles existantes ainsi qu'une remise en cause du service public.
- Cet accord donne aussi la possibilité aux entreprises de contester les décisions prises par les États et les collectivités locales et de les poursuivre en justice, à travers des tribunaux d'arbitrage privés qui se substitueraient aux institutions judiciaires publiques. À titre d'exemple, si l'accord aboutissait, il pourrait remettre en cause la politique mise en place par le Pôle culinaire de MACS en faveur des produits locaux si les intérêts d'une entreprise qui exporte vers la France des produits similaires étaient menacés par cette politique d'achat local.



MACS demande la suspension des négociations

- Les conseillers communautaires, après examen des différentes mesures, demandent aux instances européennes et françaises chargées de ratifier ce traité de s'y opposer en l'état.
- Les élus déclarent également le territoire de MACS «hors zone Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement».



CONTACT PRESSE

Marion Parailous 06 37 32 94 47